

Note de recherche: Débloquer les investissements, réduire les émissions de gaz à effet de serre¹

Préparé par le Groupe consultatif
pour la carboneutralité

Novembre 2025

Table des matières

2	Résumé: L'efficacité et l'efficience de la politique climatique peuvent être améliorées	6	Conclusion
3	Priorité: Le renforcement du STFR débloque des investissements et réduit les émissions	6	À propos de nous
4	Conseils du GCPC: Quatre priorités qui garantissent des réductions supplémentaires des émissions	7	Annexe: Méthodes et résultats de la recherche

© Sa Majesté le Roi du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2025

Also available in English

Avertissement:

Les opinions exprimées dans cette note de recherche représentent les opinions indépendantes du Groupe consultatif pour la carboneutralité. Ils ne représentent pas les opinions, les décisions ou les politiques déclarées d'Environnement et Changement climatique Canada.

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire les documents de cette publication, en tout ou en partie, à des fins de redistribution commerciale sans l'autorisation écrite préalable de l'administrateur des droits d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Pour obtenir l'autorisation de reproduire des documents du gouvernement du Canada à des fins commerciales, demandez l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en contactant:

Centre d'information publique
d'Environnement et Changement
climatique Canada
Place Vincent Massey
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Sans frais: 1-800-668-6767
Courriel: enviroinfo@ec.gc.ca

Résumé

L'efficacité et l'efficience de la politique climatique peuvent être améliorées

- Le Groupe consultatif pour la carboneutralité (GCPC), établi en vertu de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#), présente les résultats de l'analyse sur l'efficacité et l'efficience des politiques climatiques dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion des investissements.
- Cette analyse met en évidence les contributions provinciales et territoriales à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada, ainsi que les interactions avec les politiques fédérales sur le climat.
- Les partenaires de la recherche sont l'Institut climatique du Canada (ICC) et Navius Research.
- Le GCPC estime que la mise en œuvre de quatre mesures opportunes et à fort impact, dont le renforcement du Système de tarification fondé sur le rendement (STFR), contribuerait au programme de croissance propre, à l'atteinte des [objectifs](#) du Canada en matière de changements climatiques établis par le premier ministre dans sa lettre de mandat aux ministres, à la création d'une économie canadienne unifiée (conformément à la loi [Unité de l'économie canadienne](#)) et à la modernisation des règlements (conformément à l'orientation du gouvernement du Canada visant à [moderniser les règlements désuets](#)).



Priorité

Le renforcement du STFR débloque des investissements et réduit les émissions

- Les investissements dans la croissance propre, qui se chiffrent à des centaines de millions, voire à des milliards de dollars, sont actuellement inexploités en raison de l'incertitude entourant la politique climatique et le chevauchement de la réglementation.
- Le Canada a fait des progrès en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais il n'est pas encore sur la bonne voie pour atteindre ses cibles de 2030 et 2035, lesquelles sont essentielles à l'atteinte de la cible de carboneutralité d'ici 2050 du Canada régie en vertu de la [*Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*](#).
- L'avancement du programme pour bâtir le Canada, grâce à l'investissement dans de grands projets d'infrastructure qui peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière considérable tout au long de la vie de l'infrastructure, aura des répercussions sur la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre du Canada.
- Le renforcement du STFR est la principale mesure dont nous avons besoin pour mettre en place une politique climatique plus efficiente et plus efficace. Les mesures visant à ajuster ou à éliminer d'autres politiques climatiques ne devraient pas être prises indépendamment de cet effort; bien qu'un STFR beaucoup plus efficace soit une clé pour débloquer des investissements et réduire les émissions, ce système ne suffit pas à lui seul.
- La recherche montre que l'établissement de liens entre les marchés provinciaux de carbone ne suffit pas à renforcer le STFR.
- Dans son [*deuxième rapport annuel*](#), le GCPC a souligné la nécessité de renforcer les systèmes de tarification du carbone dans le secteur industriel en resserrant les critères de rendement pour rendre le prix du carbone contraignant et éviter une offre excédentaire de crédits bon marché, en offrant des contrats sur différence pour le carbone afin d'assurer la certitude des prix et en réduisant le chevauchement de la réglementation.
- Cette nouvelle analyse révèle que le Canada a le potentiel de débloquer des investissements et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 68 mégatonnes (Mt) supplémentaires d'ici 2030, et de 72 Mt d'ici 2035, s'il:
 - renforce les systèmes de tarification industriels fédéraux, provinciaux et territoriaux (c'est-à-dire critères de rendement rajustés, seuils communs de participation);
 - réduit le chevauchement de la réglementation;
 - fait progresser la réglementation prévue sur le méthane pour le secteur pétrolier et gazier (75 % sous les niveaux de 2012 d'ici 2030) et les sites d'enfouissement (50 % sous les niveaux de 2019 d'ici 2030);
 - offre des incitatifs aux ménages à faible revenu pour les thermopompes et met en œuvre le Zero Carbon Step Code de la Colombie-Britannique pour les bâtiments dans toutes les provinces.

Conseils du GCPC

Quatre priorités qui garantissent des réductions supplémentaires des émissions

1. Renforcer le système de tarification des grands émetteurs.

- Les éléments clés sont l'augmentation des critères de rendement du STFR pour rendre contraignant le prix dans les systèmes d'échange des grands émetteurs, le retrait des grands émetteurs du *Règlement sur les combustibles propres* (RCP) afin d'empêcher le cumul des crédits des grands émetteurs et des crédits du *Règlement sur les combustibles propres*, l'augmentation de la couverture du STFR pour inclure les émetteurs générant plus de 10 kilotonnes (kt) d'émissions de gaz à effet de serre, et l'intégration de ces changements dans les accords d'équivalence.
- Si elles étaient mises en œuvre ensemble, ces mesures créeraient un marché national du carbone efficace et sûr et garantiraient des réductions d'émissions.
- Le GCPC estime qu'il est urgent de mettre en œuvre cette recommandation, ainsi que d'accroître l'efficacité de l'ensemble des politiques climatiques et d'instaurer un programme de contrats sur différence pour le carbone, et qu'elle devrait faire partie de toute négociation entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Pour obtenir des résultats, il faut un engagement politique de haut niveau bien avant l'examen du STFR en 2026. L'examen prévu est de nature technique et ne constitue pas la voie appropriée pour débloquer les investissements et réduire les émissions, tout en créant un marché national du crédit.

2. Ajuster les politiques existantes pour maximiser les résultats en matière d'émissions

- Lorsque les réglementations se chevauchent, les ajustements peuvent constituer une façon rapide et peu coûteuse de réduire les émissions. Les ajustements devraient se faire conjointement avec l'accord fédéral-provincial-territorial sur le renforcement du STFR, et non séparément.
- Un exemple important est l'interaction entre le RCP, le *Règlement sur l'électricité propre* (REP) et la norme sur la disponibilité des véhicules électriques. À mesure que le parc de véhicules de tourisme s'électrifie, les prix des crédits du RCP diminuent, ce qui réduit les incitations pour les grands émetteurs à poursuivre leurs efforts de réduction des émissions (par exemple, les biocarburants).
- Les solutions comprennent : a) le retrait des installations de recharge électrique de la création de crédits dans le cadre du RCP bien avant le plan actuel de 2035; b) le retrait des véhicules de tourisme afin de recentrer le RCP sur les véhicules lourds; et/ou c) le retrait des grands émetteurs du RCP.
- Ces changements, ainsi que la reprise des incitatifs pour les véhicules électriques, favoriseront la croissance propre et augmenteront le potentiel de réduction des émissions.

3. Utiliser les accords d'équivalence pour obtenir des résultats en matière d'émissions, accroître la transparence et améliorer le suivi

- Les accords d'équivalence sont un outil utile dans le cadre des négociations fédérales-provinciales-territoriales et permettent d'apporter les améliorations recommandées aux politiques.
- La recherche indique que les accords d'équivalence fondés sur une politique fédérale (par exemple, la tarification des grands émetteurs) permettront, s'ils sont suffisamment rigoureux, de réaliser la majorité des réductions provinciales et territoriales de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 2035.
- Une plus grande transparence et un meilleur suivi des engagements pris dans le cadre des accords d'équivalence accroîtraient la responsabilisation.

4. Accélérer la réglementation sur le méthane et les programmes de construction

- Finaliser et mettre en œuvre la réglementation sur le méthane pour le pétrole et le gaz (réduction de 75 % par rapport aux niveaux de 2012 d'ici 2030) et les sites d'enfouissement (réduction de 50 % par rapport aux niveaux de 2019 d'ici 2030) afin d'atteindre des réductions à court terme à faible coût.
- Comme nous l'avons indiqué dans notre [rapport annuel](#), «la réduction de 75 % du méthane d'ici 2030 est de plus en plus perçue comme un plancher, et non comme un plafond, de ce qui est possible». Nous soutenons que la réduction des émissions de méthane offre une option d'atténuation rentable et prudente, compte tenu de la technologie disponible, et qu'il s'agit d'une occasion de continuer à faire preuve de leadership à l'échelle mondiale.
- Les résultats de la modélisation appuient également l'accélération des incitatifs pour les thermopompes dans les ménages à faible revenu et encouragent les provinces à adopter le Zero Carbon Step Code de la Colombie-Britannique pour les bâtiments partout au pays afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035 et par la suite. Le gouvernement s'est déjà engagé à utiliser une partie des revenus du STFR pour financer les incitatifs pour les consommateurs, qui pourraient inclure les thermopompes et les véhicules électriques.
- La coopération fédérale, provinciale et territoriale sera nécessaire pour réaliser pleinement le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre de ces initiatives.
- Compte tenu de la durée de vie des bâtiments, les avantages de ces programmes en matière d'émissions s'accumulent au fil du temps pour aider le Canada à atteindre sa cible de carboneutralité d'ici 2050.

Conclusion

Nos recherches indiquent qu'il est plus efficace pour le gouvernement de se concentrer sur un petit nombre de mesures ayant les répercussions les plus importantes et de les mettre en œuvre rapidement, compte tenu du temps nécessaire à la mise en œuvre de nouvelles politiques. Il est moins coûteux, plus rapide et plus juste d'ajuster les politiques existantes que de repenser l'architecture politique.

La suppression des politiques existantes sans plan négocié pour renforcer d'autres mesures, notamment les systèmes d'échange de droits d'émission des grands émetteurs, compromet la croissance propre, car elle soulève l'incertitude des investisseurs au sujet de leur engagement à l'égard de la politique climatique et de leur capacité à atteindre les cibles d'émissions.

À propos de nous

Le [Groupe consultatif pour la carboneutralité](#) a pour mandat de fournir au ministre de l'Environnement et du Changement climatique des conseils indépendants sur les voies les plus susceptibles d'amener le Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ainsi que des conseils concernant l'établissement de cibles provisoires de réduction des émissions sur la trajectoire de la carboneutralité du Canada d'ici 2050. Il s'agit notamment de tenir compte des coûts et des possibilités économiques pour les Canadiens, ainsi que de la disponibilité des nouvelles technologies. La recherche décrite dans la présente note éclairera notre prochain rapport annuel.



Annexe

Méthodes et résultats de la recherche

Quatre conclusions générales émanent de [l'analyse de modélisation des contributions provinciales/territoriales](#) aux cibles d'émissions de gaz à effet de serre du Canada, réalisée par l'Institut climatique du Canada (ICC) et Navius Research :

1. Il est urgent de renforcer le système de tarification fondé sur le rendement (STFR). Les possibilités modélisées comprennent le resserrement des critères de rendement afin de rendre la tarification du carbone contraignante (par exemple, l'harmonisation au barème fédéral de tarification du carbone), la réduction du chevauchement de la réglementation en retirant les grands émetteurs du *Règlement sur les combustibles propres* (RCP) et l'augmentation de la couverture du STFR (seuil de couverture de > 10 kt pour assurer l'uniformité à l'échelle nationale et surmonter la perte d'adhésion volontaire en raison de la suppression de la tarification du carbone pour les consommateurs). Ces ajustements permettent de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre, d'augmenter le prix des crédits et peuvent faciliter les liens avec le marché de crédits.
2. À ce jour, l'efficacité énergétique a joué un rôle plus important que la décarbonation dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau provincial. L'Alberta et la Saskatchewan font exception en raison du remplacement des combustibles (conversion du charbon au gaz).
3. Les accords d'équivalence, guidés par la politique fédérale (p. ex., élimination progressive du charbon, tarification des grands émetteurs), permettent de réaliser la majorité des réductions provinciales et territoriales des gaz à effet de serre d'ici 2030 et 2035.
4. Le chevauchement des réglementations fédérales, provinciales et territoriales abaisse les réductions possibles des gaz à effet de serre par rapport aux politiques prises isolément, et crée une pression à la baisse croissante sur le prix des crédits au fur et à mesure que d'autres politiques fédérales entrent en vigueur. Il est important d'examiner les domaines de chevauchement potentiel afin de cerner les possibilités de les réduire et d'accroître la complémentarité des politiques tout en maximisant la réduction des gaz à effet de serre.

Cette analyse s'appuie sur le rapport annuel 2024 du GCPC pour explorer les contributions actuelles et potentielles des provinces et des territoires aux réductions d'émissions du Canada. Les travaux ont commencé à l'automne dernier et se sont déroulés en trois phases, de l'automne 2024 à juin 2025. Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats de chaque phase de la recherche.

Phase 1

Examen historique des contributions provinciales et territoriales

La première étape consistait à examiner les facteurs liés aux tendances provinciales et territoriales en matière d'émissions de gaz à effet de serre depuis 2005. Les principaux facteurs de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre du Canada au fil du temps sont : 1) l'activité économique (par exemple, la production industrielle, la superficie des immeubles, les kilomètres parcourus, etc.); 2) l'efficacité énergétique; 3) la décarbonation (par exemple, les changements dans les sources d'énergie, comme le passage du charbon au gaz naturel, et la réduction des émissions découlant de la mise en œuvre de technologies, comme le captage et le stockage du carbone).

Voici les principales conclusions de la phase 1 :

1. Toutes les régions affichent une certaine augmentation des émissions de gaz à effet de serre attribuable à l'accroissement de l'activité économique.
2. Dans la plupart des régions, l'efficacité a joué un rôle plus important que la décarbonation et le remplacement des combustibles.
3. L'Alberta et la Saskatchewan sont des exceptions en raison du passage du charbon au gaz naturel dans le secteur de l'électricité, qui a permis de réduire considérablement les émissions.



Phase 2

Contributions actuelles et potentielles des provinces aux émissions de gaz à effet de serre du Canada

L'objectif de la phase 2 était de mesurer l'impact des politiques provinciales sur la réduction additionnelle des gaz à effet de serre en activant et en désactivant les politiques pour 2030 et 2035. Les catégories comprennent les politiques fédérales, les politiques provinciales et les politiques d'équivalence lorsque des politiques provinciales sont mises en œuvre en réponse à une exigence fédérale (par exemple, l'élimination progressive du charbon, la mise en œuvre de la tarification du carbone plutôt que du filet de sécurité fédéral).

L'analyse est à jour en ce qui concerne la suppression de la tarification du carbone à la consommation au fédéral et en Colombie-Britannique et l'ajout du *Règlement sur l'électricité propre* du gouvernement fédéral.

Voici les principales conclusions de la phase 2:

1. Les politiques d'équivalence produisent les plus importantes réductions des émissions jusqu'en 2030 et 2035, mais les politiques provinciales et fédérales contribuent également de façon importante aux réductions.
 - En Alberta et en Saskatchewan, ce sont les politiques d'équivalence ciblant les gaz à effet de serre industriels qui ont obtenu le plus de réductions et qui présentent moins de chevauchements que dans les autres provinces.
2. Les politiques provinciales et d'équivalence contribuent entre 70 % et 75 % des réductions de l'objectif de 2030 et entre 71 % et 77 % des réductions de l'objectif de 2035.
 - Parmi ces réductions de gaz à effet de serre, les politiques provinciales sont responsables de 6 % à 27 % des réductions pour 2030 et de 8 % à 22 % des réductions de gaz à effet de serre pour 2035, principalement dans les secteurs du transport et de l'électricité.
3. Le chevauchement est une préoccupation²:
 - Toutes les politiques combinées ont entraîné des réductions moindres de gaz à effet de serre – 22 % de moins en 2030 et 19 % de moins en 2035 – comparativement à une estimation théorique de l'ensemble des politiques prises isolément (voir les scénarios 1 et 3, modélisation de la phase 3 pour plus d'informations sur les options permettant de réduire le chevauchement).
 - Les principales préoccupations comprennent le chevauchement du *Règlement sur l'électricité propre* du gouvernement fédéral (qui devient exécutoire en 2035) avec les politiques provinciales et d'équivalence (STFR), ainsi que la chute du prix des crédits du *Règlement sur les combustibles propres* en raison de la combinaison des politiques des provinces et de la norme sur la disponibilité des véhicules électriques du Canada.

2. Le plafond des émissions de pétrole et de gaz n'a pas été inclus dans cette analyse. Le rapport final de l'Institut climatique du Canada comprendra des notes de discussion sur les effets potentiels de chevauchement pouvant provenir d'un plafond des émissions pétrolières et gazières, en fonction des résultats de modélisation du chevauchement du RCP et du STFR présentés ici, ainsi que d'autres résultats récents de la modélisation.

Phase 3

Contributions actuelles et potentielles des provinces aux émissions de gaz à effet de serre du Canada

Nous avons testé trois scénarios au cours de la phase 3 afin de comprendre les interactions entre les politiques fédérales et provinciales. Il est à noter que ces scénarios ne visent pas à modéliser l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre pour 2030 et 2035. Les composantes des scénarios sont les suivantes :

1. Politique actuelle combinée au renforcement des politiques fédérales et d'équivalence

- L'ajustement des critères de rendement pour le STFR afin de s'assurer que la politique soit contraignante (renforcement en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et en Ontario)
- L'élargissement de la couverture du STFR (seuil de > 10 kt, les installations pétrolières et gazières regroupées doivent participer)
- La mise en œuvre du règlement sur le méthane dans le secteur du pétrole et du gaz (réduction de 75 % par rapport aux niveaux de 2012 d'ici 2030), actuellement publié dans la partie 1 de la *Gazette du Canada*
- La mise en œuvre du règlement sur le méthane provenant des sites d'enfouissement (réduction de 50 % par rapport aux niveaux de 2019 d'ici 2030)

2. Politique actuelle combinée aux politiques fédérales et d'équivalence renforcées et aux politiques provinciales élargies

- Les politiques provinciales élargies comprennent :
 - i. La mise en œuvre du Zero Carbon Step Code de la Colombie-Britannique dans toutes les provinces (exigeant que les technologies nouvelles et de remplacement du chauffage des locaux et de l'eau soient carboneutres d'ici 2031)
 - ii. Une subvention pour des thermopompes gratuites destinées aux ménages à faible revenu (15 k\$ pour les thermopompes neuves et de remplacement entre 2026 et 2035)

3. Politique actuelle combinée aux politiques fédérales et d'équivalence révisées et renforcées et aux politiques provinciales élargies

- Identique au scénario 2, mais avec le retrait des grands émetteurs du *Règlement sur les combustibles propres*
- L'objectif est de réduire les interactions entre les politiques

Voici les principales conclusions de la phase 3.

1. Scénario 1: Le renforcement des systèmes d'échange pour les grands émetteurs (SEGE) combiné à la réglementation sur le méthane réduit les gaz à effet de serre de 65 Mt supplémentaires, soit 11% de plus en 2030 par rapport aux politiques actuelles, la majorité des réductions provenant du secteur pétrolier et gazier, et réduit considérablement le chevauchement indiqué à la phase 2 qui abaissait les réductions d'émissions potentielles.
2. Scénario 2: Les réductions d'émissions jusqu'en 2030 sont faibles, mais elles augmenteront considérablement d'ici 2035 dans des catégories qui ne sont pas visées par d'autres politiques.
3. Scénario 3: On a obtenu 3 Mt supplémentaires en réduisant le chevauchement restant par rapport au scénario 1, pour un total de réductions de 68 Mt d'ici 2030. Pour 2035, des réductions de 72 Mt (12% par rapport à la politique actuelle) seront réalisées.
 - Le renforcement du SEGE et de la réglementation sur le méthane permet de réduire les émissions de 58 Mt ou 10% par rapport à la politique actuelle d'ici 2035 (inférieur à la cible de 2030 en raison du chevauchement avec le *Règlement sur l'électricité propre* et de l'augmentation de l'activité économique).
 - Une réduction supplémentaire de 14 Mt des gaz à effet de serre d'ici 2035 provenant du Zero Carbon Step Code et de la subvention pour des thermopompes gratuites.

Le tableau de la page suivante résume ces résultats. D'ici 2030, le renforcement des politiques et la réduction du chevauchement permettraient d'obtenir des réductions d'émissions de 28% par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et de 31% par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2035, ce qui rapprocherait le Canada de ses cibles d'émissions de gaz à effet de serre pour 2030 et 2035.



Émissions de gaz à effet de serre selon le scénario

Scénarios de politiques	Politiques visées	Mt d'éq. CO ₂ 2030	Mt d'éq. CO ₂ 2035	% de réduction par rapport aux niveaux de 2005 ³ en 2030	% de réduction par rapport aux niveaux de 2005 en 2035
Politique actuelle	-	615	593	19 %	22 %
1: Renforcement des politiques fédérales et d'équivalence	SEGE, méthane (pétrole et gaz et sites d'enfouissement)	550	535	28 %	30 %
2: Renforcement des politiques fédérales et d'équivalence et renforcement des mesures provinciales	Politiques précédentes combinées aux codes du bâtiment et aux subventions pour des thermopompes	550	521	28 %	31 %
3: Renforcement de toutes les politiques et réduction du chevauchement	Politiques précédentes combinées au retrait des grands émetteurs du RCP	547	522	28 %	31 %
Cibles d'émissions					
Limite inférieure (40 %, 45 %)	-	455	417	40 %	45 %
Limite supérieure (45 %, 50 %)	-	417	379	45 %	50 %
Écart (différence entre le scénario 3 et la limite inférieure de la cible)	-	92	105	-	-

Estimations d'ECCC sur les réductions d'émissions découlant d'autres mesures, fondées sur le Rapport biennal sur la transparence de 2024⁴					
UTCATF	-	-28	-31	-4 %	-
Solutions climatiques fondées sur la nature et sols agricoles	-	-12	-12	-2 %	-

3. Les pourcentages de réduction se rapportent à 2005, tandis que les résultats des scénarios sont des pourcentages de réductions en 2030 et en 2035 comparativement aux politiques actuelles; les émissions de gaz à effet de serre de 2005 s'élèvent à 759 Mt d'éq. CO₂.
4. Mise à jour d'une version antérieure qui utilisait les valeurs du Plan de réduction des émissions de 2023.

Description longue: Le tableau montre les émissions de gaz à effet de serre prévues selon différents scénarios stratégiques en 2030 et 2035, ainsi que les réductions en pourcentage par rapport à 2005. En vertu de la politique actuelle, les émissions sont de 615 Mt d'équivalents en dioxyde de carbone pour 2030 et de 593 Mt pour 2035, ce qui correspond à des réductions de 19% et de 22%. Le premier scénario, avec des politiques fédérales renforcées et des réductions de méthane, réduit les émissions à 550 Mt pour 2030 et à 535 Mt pour 2035, soit une réduction de 28% et de 30%. Le deuxième scénario, qui combine les codes du bâtiment et les subventions pour thermopompes, atteint 550 Mt et 521 Mt, ce qui représente des réductions de 28% et de 31%. Le troisième scénario, qui combine un chevauchement réduit et le retrait des grands émetteurs du *Règlement sur les combustibles propres*, représente 547 Mt et 522 Mt, soit une réduction de 28% et 31%.

Les cibles d'émissions de la limite inférieure sont de 455 Mt pour 2030 et de 417 Mt pour 2035, tandis que les cibles de la limite supérieure sont de 417 Mt et de 379 Mt. L'écart entre le scénario 3 et la cible de la limite inférieure est de 92 Mt pour 2030 et de 105 Mt pour 2035. De plus, Environnement et Changement climatique Canada a également estimé des réductions découlant d'autres mesures: la comptabilisation de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) représenterait une réduction de 28 Mt et de 31 Mt, et les solutions climatiques fondées sur la nature de 12 Mt pour les deux années.

Net-Zero
Advisory Body 



 Groupe consultatif pour la
carboneutralité